

Charte de bon voisinage



Qu'est-ce qu'une charte de bon voisinage ?

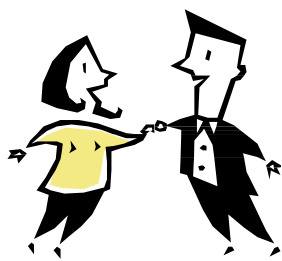
- Un engagement pris ensemble pour mieux vivre dans nos résidences,
- Une certaine solidarité entre voisins, participer et s'intéresser à la vie dans nos résidences,
- Une attention de chacun, tous les jours, pour le respect de la vie en communauté.

l'OPHLM, bailleur social soucieux de ses locataires, s'engage à :

- Assurer la propreté des parties communes et des abords de la résidence,
- Chercher en permanence à améliorer la qualité du service rendu aux locataires et être à l'écoute de leurs remarques, suggestions ou doléances,
- Garantir la conformité des équipements aux normes de sécurité exigées par la loi,
- Améliorer la réactivité des réponses aux actes de vandalisme,
- Faire respecter les délais d'intervention des sociétés extérieures.

1

Mieux vivre ensemble Juste une question de respect !!!



I - A L'INTERIEUR DE L'IMMEUBLE

En tant que locataire respectueux de mes voisins et de nos parties communes, je m'engage à :

- Respecter le gardien, les agents d'entretien et leur travail
- Préserver les parties communes : aucun débris, aucune déjection animale, aucune affaire personnelle ne doit y être entreposée ni jetée,
- Ne pas étendre mon linge sur le balcon, ni utiliser celui-ci comme débarras,

2

- Accepter les visites prescrites dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de l'entretien de l'immeuble,
- Mettre les ordures ménagères dans des sacs fermés avant de les jeter dans les vide-ordures ou containers,



- Respecter les lieux destinés au tri sélectif,
- Prévenir mes voisins lorsque j'organise une fête, ou lorsque, aux horaires autorisés, je bricole en utilisant de l'outillage bruyant,
- Modérer le son de ma télévision ou de ma chaîne HI-FI,
- Eviter les rassemblements et les discussions bruyantes dans les parties communes et tout autre type de nuisance sonore,



3

II - A L'EXTERIEUR DE L'IMMEUBLE

En tant que locataire respectueux de notre environnement, je m'engage à :

- Faire en sorte que mon chien soit maintenu en laisse,
- Mon chien ne doit pas faire ses besoins aux abords des immeubles, si cela se produit, je ramasse et je nettoie,
- Respecter le tri sélectif ; ne pas jeter les bouteilles en verre dans le vide ordure,



- Ne déposer aucun encombrant aux abords des immeubles en dehors des jours autorisés,
- Ne jeter aucun déchet par la fenêtre pour des raisons de sécurité évidentes,
- Respecter les espaces verts,
- Ne pas stationner mon véhicule en dehors des emplacements prévus à cet effet,
- Ne pas laisser mes enfants jouer sans surveillance dans les parties communes,
- Lutter contre les différentes sortes de dégradations,

4

QUELQUES RAPPELS UTILES

Encombrants :

Des locaux spécialement réservés aux encombrants sont mis à votre disposition sur l'ensemble du patrimoine de l'Office. Renseignez vous auprès de votre gardien pour connaître leurs emplacements et les conditions de leur utilisation.

Les encombrants, quant à eux, sont relevés tous les mois, selon le calendrier suivant :

- Quartier Palissy : 3^{ème} jeudi du mois
Résidences concernées : Rond Point, Vergnon
- Quartier Centre : 4^{ème} jeudi du mois
Résidences concernées : Espérance, Paris, H. Pinson, Leclerc, Voisin, Viaduc, Barrage, Sévigné

Pensez à déposer vos encombrants la veille au soir du jour indiqué.

Bruits :

Moins on en fait, mieux on s'entend

5

Bricolage :

Le bricolage nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants (perceuse) est autorisé du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30. Le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Difficultés avec un voisin :

Quelque soit le problème à l'origine de votre discord, tentez de trouver une solution à l'amiable avec votre voisin. Si celle-ci n'aboutit pas, pensez à contacter votre gardien(ne).



OPHLM de JOINVILLE LE PONT
2bd de l'Europe
94345 JOINVILLE LE PONT
Tel : 01 48 85 40 80
Fax : 01 43 97 90 51

6

**La qualité de vie en collectivité dépend de chacun :
respectons nos voisins,
respectons nos gardiens,
respectons notre environnement !**

Cette charte a été élaborée en collaboration avec les gardiens de l'OPHLM, en la signant, vous vous engagez à la respecter.

Nom du locataire :

Résidence :

Bâtiment :

Appartement :

Je soussigné, locataire , m'engage à respecter et à faire respecter « la Charte de bon voisinage », à tous les membres de ma famille. J'accepte également que le bailleur intervienne pour faire respecter cette charte.

Signature
du bailleur

Signature
du locataire

